

Nul besoin de concertations locales pour répondre aux revendications des personnels

Montreuil, le 17 octobre 2022

Dans de nombreuses écoles et établissements, des concertations sont proposées par les autorités hiérarchiques, sous des modalités diverses. La FNEC FP-FO rappelle leur caractère facultatif, rappelé par le ministre, notamment suite à nos interpellations.

Elles s'accompagnent parfois de temps libéré pour pouvoir les effectuer ainsi que d'une forme « d'intéressement » puisque les participants à ces concertations et autres projets « innovants » pourraient bénéficier de sommes prévues par le fonds d'innovation pédagogique (FIP), avec une enveloppe de 300 millions d'euros d'ici 2025 et qui pourrait atteindre 500 millions d'euros en 2027, pour financer ces projets. Ainsi :

- Alors que le blocage des salaires face à l'inflation galopante entérine un effondrement sans précédent du pouvoir d'achat des personnels ;
- Alors que le ministre prévoit la suppression de 2000 postes d'enseignants à la rentrée prochaine ;
- Alors que le ministre propose des « revalorisations » indigentes et un pacte qui consiste à « travailler plus », comme remplacer les collègues absents ou surveiller les élèves pendant la pause déjeuner, pour « perdre moins », 500 millions seraient miraculeusement débloqués ! ... Mais pour quoi faire ?

Le gouvernement poursuit sa logique de territorialisation de l'École avec ses « *concertations à l'échelle des écoles pour construire des projets pédagogiques si possible innovants dans la foulée de ce qui se fait à Marseille actuellement dans l'expérimentation menée au sein de 59 écoles* ».

Marseille, ce sont des fonds pour des écoles volontaires et sous conditions qui servent à financer le « projet innovant », projet auquel les enseignants de l'école doivent souscrire sous peine de mouvement imposé. Dans ce cadre-là, les directeurs des écoles concernés ont fait partie des jurys qui devaient « recruter » les enseignants postulant sur ces écoles et ces « projets ». La suite logique, c'est « l'éviction » des personnels qui ne seraient pas suffisamment impliqués.

Il s'agirait de lier les écoles et les établissements à des contrats d'objectifs, soumis aux évaluations, les deux processus étant naturellement imbriqués. Et comme pour les évaluations, le projet intégrerait le cadre scolaire et périscolaire, associant à la concertation et au projet la « communauté éducative » : parents, élus locaux et associations...

Et cela au mépris du statut des personnels et du droit pour les élèves à la même instruction dans tout le pays.

Tout comme la confédération FO, qui ne participe pas au Conseil National de la Refondation du président Macron, la FNEC FP-FO refuse la logique des concertations territoriales qui n'ont pour seul but que de préparer de nouvelles expérimentations et dérèglementations.

Pour la FNEC FP-FO, le seul « projet innovant » doit être de répondre aux revendications des personnels !

Le cadre national doit être préservé car c'est le seul moyen de garantir une égalité de traitement entre les personnels et le même droit à l'instruction pour les élèves !

Le cadre national doit être préservé car c'est le Statut national qui est dans la ligne de mire du gouvernement et de notre Ministère ! Nul besoin de concertations locales pour répondre aux revendications des personnels !